

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DE L'IMPASSE DU CHEMIN DE RONCO A L'OCCASION DE TRAVAUX DE VOIRIE DU MERCREDI 11 AU VENDREDI 13 MARS 2020

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, article 511-1,

VU l'arrêté n° 50/2019 en date du 1^{er} Juin 2019, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement.

VU L'arrêté Municipal n° 04/2019 en date du 28 Février 2019 portant délégation de signature au Directeur Général des Services de la Ville de Calvi, Monsieur Nadal.

VU la demande par courriel en date du Vendredi 06 Mars 2020 de Nicolas Fabre Responsable des Travaux Publics pour l'entreprise TERRACO (m.barthe@terraco20.fr).

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des riverains des piétons et des ouvriers à l'occasion de la réfection de l'enrobé de l'impasse Chemin de Ronco du Mercredi 11 au Vendredi 13 Mars 2020.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1° : La circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sont interdits sur la totalité de l'impasse Chemin de Ronco du Mercredi 11 au Vendredi 13 Mars 2020.

ARTICLE 2° : Par dérogation à l'article 1, des véhicules de la société TERRACO circuleront sur les voies mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 3° : Un système de barriérage sera mis en place par les services techniques de la Ville de Calvi.

ARTICLE 4° : Tout recours peut-être engagé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif est compétent pour attribution, ce recours peut être acté par une procédure télématique sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Cal
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Ge
- Monsieur le chef de poste de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- Monsieur le responsable du service Travaux Publics.
- L'entreprise Terraco.

Fait à CALVI, le 06 Mars 2020

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

